



**FRGDS**  
Nouvelle-Aquitaine

**#04**

Octobre 2023

# La Nouvelle-Sanitaire

Bovins



**Chers collègues éleveuses et éleveurs,**

Je suis nouvellement élu à la tête de la FRGDS et en responsabilité des dossiers sanitaires, avec le conseil d'administration, sur cette grande région Nouvelle-Aquitaine. Je vous remercie par avance de me faire confiance et je mettrai tout en œuvre pour redonner sa place au sanitaire dans les exploitations et nos discussions avec nos partenaires techniques et financiers. Il est temps de remettre le sanitaire au cœur des décisions avant qu'il soit trop tard et que les éleveurs en paient le prix cher aussi bien individuellement que collectivement.

Cette année notre Assemblée Générale avait pour thème "l'antibiorésistance" et nous y avons présenté des moyens pour lutter contre une utilisation qui serait considérée comme exagérée pour certains. Il est donc important de développer tous les moyens possibles pour qu'elle soit raisonnée et innovante dans sa maîtrise. Nous pouvons faire confiance pour cela à notre structure régionale ARPANT ainsi que tous nos partenaires qui nous accompagnent qu'ils soient techniques ou financiers mais indispensables. Ce sujet est d'ordre animal pour nous mais aussi de santé publique car elles sont indissociables.

Nous avons enfin finalisé la mise en place d'une zone « test » de lutte contre la tuberculose avec nos partenaires et notamment la Région qui participe financièrement à cette action. L'objectif est de mobiliser les moyens de lutte connus tant en termes de biosécurité que de gestion des foyers et assainissement. Nous espérons obtenir des résultats favorables afin de les déployer sur tout le territoire.

Nous devons aussi faire avancer d'autres dossiers comme celui de l'IBR ou la BVD. Nous sommes dans la dernière ligne droite mais il faut rester vigilant surtout au niveau des introductions, sans oublier d'utiliser le billet de garantie conventionnelle à votre disposition par les GDS et de mettre les animaux en quarantaine dès leurs arrivées et ce jusqu'aux dernières validations favorables.

La lutte contre les maladies n'a pas de répit...l'arrivée de la MHE (Maladie Hémorragique Epizootique) dans le sud de la Région et en Suisse en est encore la preuve. Maladie virale vectorielle, elle se transmet par un moucheron du genre Culicoides telle qu'une maladie déjà bien connue : la FCO. Les maladies vectorielles sont les problèmes sanitaires de demain, il est nécessaire de surveiller nos animaux régulièrement et mettre les traitements adéquats. Une lutte raisonnée est nécessaire pour éviter l'utilisation abusive d'antiparasitaires externes qui serait vaine.

La FRGDS vous tient informés sur l'évolution de la maladie et de la réglementation sur son site internet, restez vigilants !

Les GDS travaillent au quotidien pour les éleveurs, adhérer à nos structures permet accéder au mutualisme, à un réseau d'informations et aux compétences multiples au sein des GDS, d'ordre techniques ou financières.

Pour toute question, votre GDS départemental reste à votre écoute, n'hésitez pas à le contacter !

**Pascal ROBICHON,**

éleveur de la Vienne, Président de la FRGDS Nouvelle-Aquitaine

## DANS CE BULLETIN

- ▶ BVD et IBR : démarche collective nécessaire
- ▶ Les actions financées par la FRGDS
- ▶ Nos actions biosécurité pour limiter le phénomène d'antibiorésistance
- ▶ Être adhérent à son GDS
- ▶ La tuberculose en NA
- ▶ La charte de mise en œuvre des missions déléguées

de l'Etat  
**FRGDS Nouvelle-Aquitaine**  
6 parvis des Chartrons  
33076 BORDEAUX Cedex  
frgds.nouvelle-  
aquitaine@reseaugds.com

[www.frgdsna.org](http://www.frgdsna.org)



# BVD et IBR : une démarche collective nécessaire et une vigilance aux mouvements pour répondre aux objectifs nationaux et européens

Diarrhée Virale Bovine (BVD) et Rhinotrachéite Infectieuse Bovine (IBR) sont deux maladies contre lesquelles les éleveurs (via les GDS notamment) luttent collectivement depuis de nombreuses années.

Avec la Loi Santé Animale, les obligations réglementaires ont évolué via des Arrêtés Ministériels :

- BVD en 2019 rendant obligatoire la mise en place de mesures de surveillance
- IBR en 2021, dans le prolongement du texte de 2016 fixant les mesures de prévention, de surveillance et de lutte (obligation de statut des troupeaux, séparation des flux d'animaux de statuts différents)

**B  
V  
D**

En fonction du contexte épidémiologique, le dépistage se fait en sérologie (sang ou lait de tank) ou en virologie (dépistage sur les cartilages auriculaires des veaux à la naissance). Cette situation est d'ailleurs évolutive, la Creuse étant passée en virologie systématique en 2020, la Haute-Vienne en 2022 et les Pyrénées-Atlantiques en 2023.

Quel que soit le dispositif adopté, on constate déjà une **amélioration de la situation sanitaire** : prévalence et incidence de la maladie dans les cheptels en baisse de plus de 50 % après 3 campagnes, nombre d'IPI découverts divisé par 2. Au-delà de ces chiffres, ces bons résultats se traduisent par moins de pathologie en élevage et une **commercialisation facilitée** des animaux.

Les retours d'expérience montrent qu'il faut plusieurs années pour éradiquer la maladie lors de la mise en place d'un plan de surveillance et contrôle aux mouvements.

Pour permettre l'allègement de la surveillance pour tous et afin de faciliter les mouvements, la Loi Santé Animale exige l'éradication de la maladie en 2027 et l'obtention du statut de zone indemne pour la France (soit moins de 300 cheptels non indemnes et 17 000 bovins en France !).

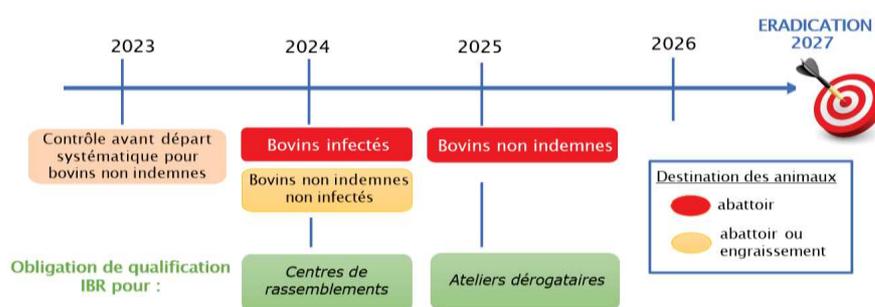
Au vu de la situation française (83 000 bovins positifs et 2200 cheptels non indemnes au 31/07/2022), le risque de ne pas atteindre l'objectif existe ! C'est pourquoi, GDS France a validé en conseil d'administration :

- l'accélération du calendrier de mise en place des **mesures liées aux mouvements** : restrictions aux mouvements de plus en plus fortes pour les bovins non indemnes et obligation d'une qualification progressive des centres de rassemblements et ateliers carte jaune,
- l'accélération de **l'assainissement des cheptels infectés** : demande d'une réforme accélérée des animaux infectés, en imposant leur élimination sur une campagne lorsqu'un troupeau en détient moins de 20% parmi ses bovins de 12 mois et plus, et sur 2 ou 3 campagnes lorsque les bovins infectés sont plus nombreux. Cette mesure devrait s'accompagner d'une aide pour les éleveurs concernés.

Les campagnes à venir devraient donc voir la mise en place de mesures IBR plus contraignantes, principalement pour les cheptels non indemnes IBR.

**I  
B  
R**

## Calendrier IBR



Bien que la situation sanitaire s'améliore, il reste du chemin avant l'éradication de ces deux maladies !

Nous comptons sur la mobilisation de tous les acteurs, et ce, pour éviter de contraindre certains exports et faire passer l'élevage bovin français à côté d'économies significatives.



# Les actions financées par la FRGDS NA

L'un des piliers des GDS est le mutualisme. Il est en de même pour la FRGDS Nouvelle-Aquitaine qui permet d'accompagner les éleveurs adhérents aux GDS de la région via des aides financières sur des thématiques communes.

Contactez votre GDS  
pour plus  
d'informations !

## La FRGDS NA vous accompagne pour :

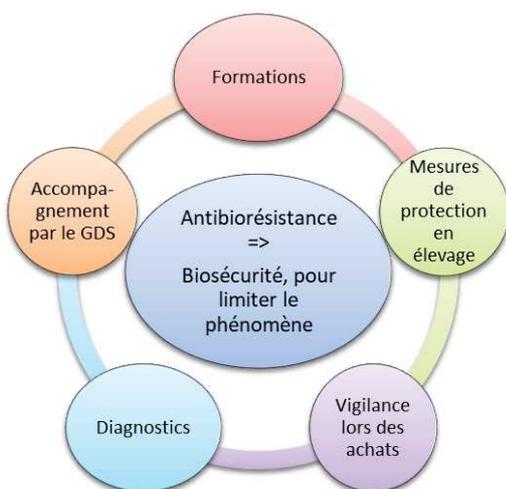
- L'aide aux diagnostics des séries d'avortements : financement d'une partie des analyses sur les avortées et les congénères pour aider à déterminer les causes des avortements
- L'aide à l'élimination des IPI (de 100€ à 300 € / animal) : car dans le cadre de la lutte contre la BVD, un animal IPI (Infecté Permanent Immunotolérant) est le principal propagateur du virus.
- L'aide pour les veaux orphelins de vaches abattues pour diagnostic tuberculose (100€ ou 300€/veau)

## Nos actions en biosécurité pour limiter le phénomène d'antibiorésistance

Thème présenté à l'Assemblée générale de la FRGDS le 6 juin à Coulounieix-Chamiers (Dordogne), avec l'intervention de Michaël TREILLES, Directeur recherche et développement du laboratoire Qualyse et directeur de l'association ARPANT.

L'antibiorésistance est un phénomène de résistance pouvant être accentué par nos pratiques. Plus nous utilisons des antibiotiques plus nous constatons de résistance à ces derniers et donc un manque d'efficacité. C'est un enjeu de santé publique, de bien-être animal et un enjeu économique.

Depuis plusieurs décennies, les éleveurs contribuent à la surveillance de l'antibiorésistance en envoyant des échantillons en laboratoires, l'analyse de ces données permettront d'adapter les pratiques (exemple via le réseau de surveillance Résapath).



Les structures de défense du sanitaire toutes filières confondues, en lien avec les vétérinaires, accompagnent les éleveurs pour limiter l'usage d'antibiotiques.

Pour les bovins par exemple :

- formations biosécurité, éleveur-infirmier/antibiotique et antibio-résistance et bonnes pratiques
- diagnostics biosécurité (disponible sur le site de GDS France ou auprès de votre GDS)
- prise en charge d'analyses dans le pack intro, billet de garantie conventionnelle
- participation à des études, programmes de recherches (validation d'un indicateur d'antibiorésistance avec ARPANT; contamination croisée en élevage bovin/volailles pour Salmonella et Campylobacter avec l'ANSES)
- conseil, informations

Les supports de présentations sont disponibles sur notre site internet : [www.frgdsna.org](http://www.frgdsna.org)



# Être adhérent à son GDS, pour votre intérêt individuel et collectif

Les GDS et la Fédération Régionale (FRGDS) Nouvelle-Aquitaine ont pour principal objet de défendre, représenter, former, informer et accompagner tous les éleveurs de toutes les espèces d'animaux de rente dans le domaine sanitaire animal. Ils ont pour principes fondateurs l'indépendance, l'impartialité et la solidarité. De par la reconnaissance OVS (Organisme à Vocation Sanitaire) nous sommes au contact de tous les éleveurs via les missions officielles déléguées par l'Etat pour la surveillance des maladies réglementées. Cependant, l'adhésion à votre GDS vous apporte des services supplémentaires.

## Des missions pour une action collective ...

Les GDS agissent au quotidien auprès des éleveurs pour :

- Organiser la prévention, la surveillance et la lutte collective contre les maladies,
- Délivrer conseil sanitaire et appui technique aux détenteurs d'animaux,
- Former les éleveurs et techniciens,
- Accompagner financièrement les élevages touchés par un problème sanitaire.

Vous pouvez avoir accès à des fonds spécifiques locaux, régionaux et nationaux (en cas de coups durs ou d'accompagnement pour les plans de lutte les analyses, l'élimination des animaux, ...). Sont également disponibles des tarifs préférentiels au niveau des laboratoires d'analyses, le service de tiers-payant pour certains GDS

Bénéficiaire du mutualisme et de fonds de solidarité

Être acteur d'un réseau sanitaire

Les élus qui vous représentent au niveau local (GDS), régional (FRGDS), national (GDS France) voire européen (FESASS) viennent de vos GDS. Les échanges permanents permettent une prise en compte des réalités de l'élevage. Il est nécessaire que les éleveurs s'investissent dans ce réseau pour rester acteur des évolutions

Être adhérent au GDS

Les GDS ont développé des outils propres aux besoins de leurs adhérents. La structuration en réseau permet de mettre à disposition et partager les outils ainsi que d'en créer de nouveaux selon les besoins du terrain (diagnostics avortement, auto-diagnostic biosécurité, billet de garantie conventionnelle, etc.)

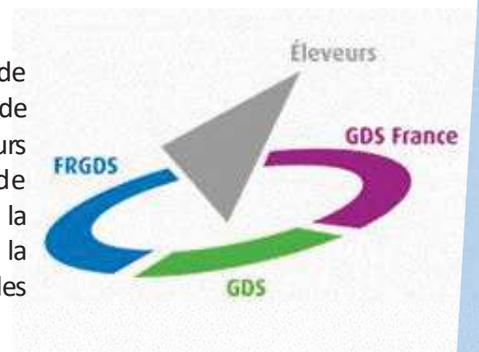
Bénéficiaire d'outils d'aide au diagnostic commun

Bénéficiaire d'un réseau de compétences techniques

Une région grande et très diversifiée qui nous permet de profiter des spécificités de chacun, d'outils et compétences partagés (formations, communication, conseils, référents techniques, etc.)

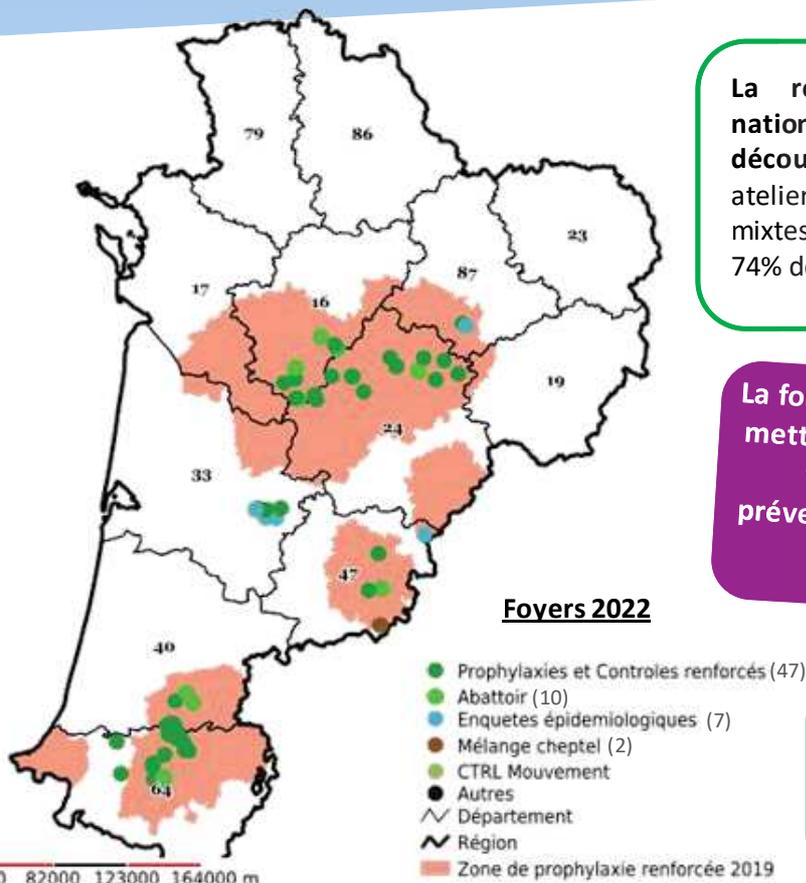
## ... bâtie sur des valeurs historiques

Il y a 70 ans, des éleveurs se sont regroupés pour créer les GDS autour de valeurs fortes comme le mutualisme ou le sens du collectif. Ceci nous guide encore aujourd'hui et nos actions sanitaires sont à disposition des éleveurs pour les différentes espèces d'animaux d'élevages. Cela nous permet de garantir que tous les éleveurs sont traités de la même manière et renforce la confiance lors des transactions. L'acheteur a en effet l'assurance que la garantie apportée, pour toutes les maladies, a été attribuée suivant des règles communes.



# La tuberculose en Nouvelle-Aquitaine

## Une situation stable en région, mais toujours de nombreux foyers



La région concentre 63% des foyers nationaux de tuberculose (66 foyers découverts en 2022). Cela concerne des ateliers allaitants (55), des ateliers laitiers ou mixtes (9) et des engraisseurs (2).  
74% des foyers sont assainis en abattage total

La formation biosécurité vous guide pour mettre en place des mesures adaptées à votre exploitation : moyens de prévention efficaces contre l'entrée et la diffusion de pathogènes

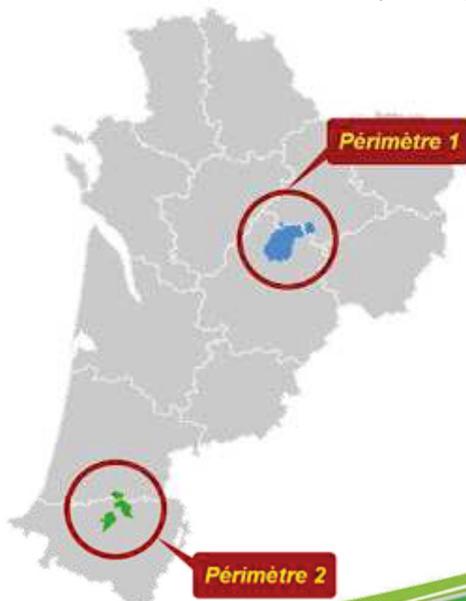
Au 1<sup>er</sup> septembre 2023, 53 foyers avaient été découverts sur l'année (sur 88 au niveau national).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

## La biosécurité soutenue par le conseil régional dans deux zones « test »



Après plusieurs mois de concertation entre la Région et la FRGDS, la Chambre d'Agriculture Régionale, le Groupement Technique Vétérinaire (GTV), la DRAAF-SRAI (Etat), une action expérimentale est mise en place depuis cet été sur 2 zones Dordogne/Haute-Vienne et Pyrénées-Atlantiques/Landes. La Région finance 80% des diagnostics et 65% d'aides aux petits investissements biosécurité via un dispositif spécifique.



Nous comptons sur votre engagement pour réaliser le diagnostic avec votre GDS qui pourra vous accompagner dans les mesures à mettre en place sur votre élevage.

En parallèle, les acteurs mobilisent leurs efforts pour une action conjointe : réalisation des prophylaxies, programme Sylvatub et suivi de la faune sauvage, mise en œuvre des mesures de biosécurité renforcées, suivi des actions au niveau régional.

Nous espérons avoir des résultats probants sur ces zones dans la lutte contre la tuberculose afin de déployer le dispositif plus largement.

Sur le reste de la région, n'hésitez pas à solliciter également votre GDS pour un accompagnement dans votre diagnostic biosécurité !





# Charte de mise en œuvre des missions déléguées par l'État

La FRGDS de Nouvelle-Aquitaine, reconnue Organisme à Vocation Sanitaire (OVS) pour le domaine animal pour la région de Nouvelle-Aquitaine, assure la mise en œuvre de missions déléguées par l'État. Cette délégation fait l'objet d'une convention cadre qui définit les obligations générales de l'État et de l'OVS ainsi que les modalités d'exécution de ces missions par l'OVS. Cette convention est disponible sur demande auprès de la FRGDS Nouvelle-Aquitaine à l'adresse « frgds.nouvelle-aquitaine@reseaugds.com » ou auprès de votre section départementale.

Cette délégation met en œuvre des méthodologies d'exécution validées par le ministère en charge de l'agriculture (la version du cahier des charges en vigueur est disponible sur demande auprès de la FRGDS Nouvelle-Aquitaine à l'adresse « frgds.nouvelle-aquitaine@reseaugds.com » ou auprès de votre section départementale).

L'OVS est accrédité depuis le 01/10/2019 pour l'organisation des opérations des prophylaxies bovines ainsi que le suivi de leur réalisation et de leur conformité sur la base des exigences de la norme NF EN ISO/CEI 17020. [Accréditation Cofrac Inspection N°3-1676. Liste des sites et portée disponible sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)]



**FRGDS**  
Nouvelle-Aquitaine



Accréditation n°3-1676  
Liste des sites et portées  
disponibles sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

L'OVS s'engage à traiter de façon objective et impartiale, sur les plans techniques et financiers, tous les détenteurs d'animaux et à garantir la confidentialité des données relatives au troupeau ou à son détenteur.

Pour sa part, le détenteur d'animaux s'engage à respecter la réglementation en vigueur concernant l'identification et les opérations de prophylaxies et de mouvements d'animaux, et à s'acquitter du paiement des prestations concernées.

En cas de désaccord sur la conclusion prise par l'OVS suite aux résultats de la prophylaxie sur son troupeau, le détenteur peut formuler un recours auprès de l'OVS.

L'OVS s'engage à traiter tout recours et réclamation de manière non discriminatoire et à tenir informé le plaignant de l'état d'avancement du traitement de son dossier ainsi que de la décision prise à l'issue de ce traitement.

Les modalités de traitement des recours et des réclamations et les conditions d'exécution des missions déléguées par l'État à la FRGDS Nouvelle-Aquitaine pour le domaine animal sont disponibles sur demande auprès de la FRGDS Nouvelle-Aquitaine à l'adresse « frgds.nouvelle-aquitaine@reseaugds.com » ou auprès de votre section départementale.

Pour les détenteurs d'animaux en défaut de paiement des factures émises pour la réalisation des missions déléguées, le GDS, en tant que section départementale de l'OVS, pourra ne pas transmettre les attestations et certificats sanitaires dans l'attente du règlement financier selon les conditions fixées dans la convention cadre signée entre l'OVS et les représentants de l'État.

